

Le corps suisse pour l'aide en cas de catastrophe à l'étranger

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **85 (1976)**

Heft 2

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophe à l'étranger

Ses antécédents

septembre 1963

Tremblement de terre de Skoplje, Interpellation CN Arnold.

mars 1966

Catastrophe de Mattmark. CN Schürmann demande la constitution d'un corps permanent.

Propositions CF Wahlen: «Casques bleus»
Propositions CF Petitpierre: troupes civiles pour tâches de reconstruction.

juin 1967

Interpellation CN Blatti.

Motion CN Furgler concernant aide en cas de catastrophe.

janvier 1970

Création de l'Office pour l'aide en cas de catastrophe en Suisse auprès de l'Office fédéral de la Protection civile.

août 1971

Rapport du Conseil fédéral concernant Corps de volontaires pour l'aide en cas de catastrophe à l'étranger.

mai 1972

Nomination du délégué aux missions de secours à l'étranger.

septembre 1972

Entrée en fonctions du délégué à mi-temps.

septembre 1973

Le délégué exerce sa fonction à plein-temps.

septembre 1974

Phase principale de l'organisation du Corps terminée. Début du premier engagement important du corps.

Les événements qui ont préparé le premier engagement d'envergure du Corps

3 octobre 1973

Petite question CN Cantieni concernant famine en Afrique.

21 octobre 1973

Réponse du Conseil fédéral autorisant le délégué à préparer, pour 1974, un premier engagement du Corps dans la zone du Sahel, éventuellement aussi en Ethiopie.

9 avril 1974

Rapport du délégué au Conseil fédéral concernant aide possible en cas de catastrophe dans les régions d'Afrique victimes de la sécheresse.

Ouverture d'un crédit spécial de 5,5 à 6,5 millions de francs.

8 août 1974

Approbation des plans d'engagement par le Conseil fédéral. Autorisation de commencer les actions de secours dans la région du lac Tchad et dans la région désertique de Gewani en Ethiopie.

septembre 1974

Engagement des détachements d'avant-garde.

début octobre 1974

Début des actions avec le gros des volontaires.

Les principales étapes de la constitution du Corps

Automne 1972

à printemps 1973

Elaboration d'une conception générale sur la base du «rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la création d'un corps de volontaires pour l'aide en cas de catastrophe à l'étranger» (du 11 août 1971).

Enquête sur les expériences faites à l'étranger, spécialement en Suède, aux Pays-Bas et en France.

Examen des ressources en personnel, en matériel, et des possibilités d'organisation offertes à un corps de volontaires.

Elucidation des bases juridiques.

Contact avec des associations et autres organisations de secours.

Accords avec la Croix-Rouge suisse et le CICR.

Printemps à automne 1973

Lancement de la campagne de recrutement des volontaires.

Etude détaillée d'une conception d'engagement.

Etude des questions relatives à l'instruction.

Acquisition de matériel:

– achat

– remise à titre de prêt par l'armée

– remise à titre de prêt par l'Office de la Protection civile

– collaboration avec le dépôt de matériel de la Croix-Rouge suisse.

Elaboration des contrats des volontaires.

Etablissement du registre des volontaires.

Elaboration des accords préliminaires avec des pays éventuellement intéressés et des conventions avec la CRS et le CICR.

Automne 1973

à printemps 1974

Etude des programmes de formation.

Début des cours de formation.

Détachement des premiers volontaires à l'étranger.

Phase finale de la première campagne de recrutement des volontaires.

Exécution des programmes de vaccination.

Organisation des cours de base et des cours de spécialisation.

Premières reconnaissances dans la région du Sahel.

Plans pour le premier engagement pratique et préparation des cadres et du matériel.

Printemps à automne 1974

Organisation des cours spéciaux et de cadres.

Elaboration des plans d'engagement «Sahel 74».

Réglementation par contrat avec les pays d'intervention.

Accords avec l'armée.

Choix des volontaires en vue du premier engagement.

Cours préparatoires.

Préparatifs matériels et opérationnels détaillés.

Premier engagement d'envergure dans la zone africaine du Sahel.